AECK/WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 1053 DU 24 JUILLET 2024

portant déclassement et incorporation de la rue n° 450 au titre foncier n° 730 de Cotonou.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 ;
- vu la loi n° 2024-01 du 20 février 2024 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive en République du Bénin;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 juillet 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Est déclassée et incorporée au titre foncier n° 730 de Cotonou, la rue n° 450 jouxtant le domaine abritant les bureaux de la Vice-présidence.

Article 2

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.



Article 3

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,

José TONATO

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat

 $\underline{\mathsf{AMPLIATIONS}}: \mathsf{PR}: \mathsf{6-AN}: \mathsf{4-CC}: \mathsf{2-CS}: \mathsf{2-CCOM}: \mathsf{2-CES}: \mathsf{2-HAAC}: \mathsf{2-HCJ}: \mathsf{2-MEF}: \mathsf{2-MCVT}: \mathsf{2-AUTRES} \\ \underline{\mathsf{MINISTERES}}: \mathsf{19-SGG}: \mathsf{4-JORB}: \mathsf{1}.$